



## La mémoire individuelle, collective, une nécessité à laquelle le cimetière sait répondre

Le cimetière intercommunal des Joncherolles, situé en Seine-Saint-Denis département populaire, contribue à son échelle à promouvoir la richesse et la diversité de ce territoire rempli de potentiel.

Les villes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Joncherolles, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Villetaneuse, composent une part notable du département de la Seine-Saint-Denis.

Plus de 250 000 habitants de ces communes connaissent et utilisent le cimetière des Joncherolles qu'ils ont dû à un moment de leur existence fréquenter pour avoir accompagné un proche dans sa dernière demeure.

Ce lieu participe de la mémoire collective de l'histoire de la Seine-Saint-Denis. La mémoire est une valeur cardinale des sociétés démocratiques modernes. La nécessité de se souvenir a pris le pas sur l'oubli que l'on prônait autrefois. La mémoire, source de réparation donne du sens aux valeurs de la République.

Ce lieu participe aussi de la mémoire des familles qui le fréquentent assidûment. C'est l'histoire d'une vie, dont chacun se souvient avec émotion. Le cimetière des Joncherolles est l'endroit où les familles se souviennent et où la mémoire des défunts est bien vivante.

« Sur les ailes du temps, la tristesse s'envole » disait Jean de la Fontaine. La douleur des proches du défunt tend en effet à s'apaiser visite après visite. Un autre lien s'instaure entre le monde des vivants et celui des morts. Les familles en deuil y recherchent alors une certaine intimité, un sanctuaire pour protéger ce qui leur reste de l'être décédé qu'ils aiment.

Attaché à ce lieu, je refuse une apparence socialement anonyme du cimetière.

Sa personnalisation, son entretien, la qualité d'accueil de tous ses usagers est pour moi une valeur intangible que quotidiennement l'équipe du syndicat veille à respecter.

Avec le conseil d'administration du syndicat nous assumons haut et fort les convictions humanistes fondées sur le respect de l'humain, l'égal accès au service public, la justice sociale et l'impératif écologique.

Ce sont ces valeurs d'égalité républicaine, de solidarité entre les personnes, les territoires, que chaque jour, nous souhaitons apporter à toutes les familles.



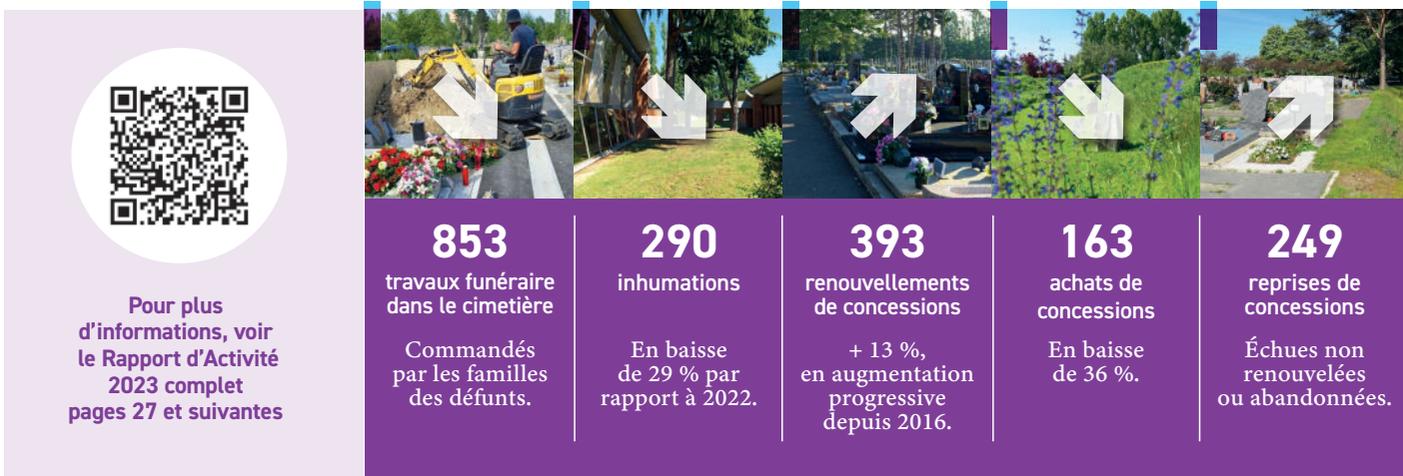
**Dieunor Excellent**

Président  
Maire de Villetaneuse



## L'activité du cimetière en 2023

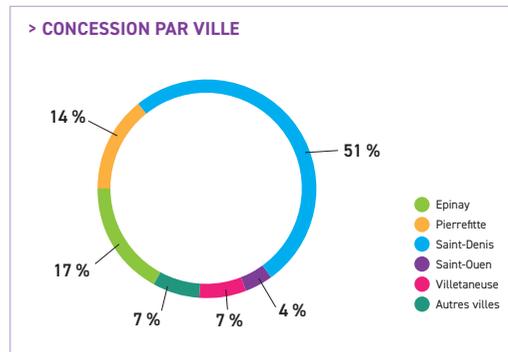
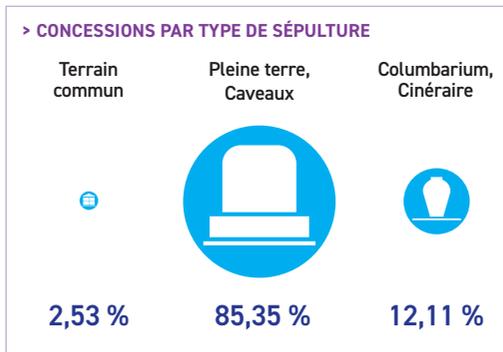
Le nombre de décès a significativement ralenti en 2023, et son impact sur l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles, inhumations, achats de concessions, est visible. Le niveau d'activité est revenu à ce qu'il était dans les années 2018-2019, avant la pandémie.



### Le savez-vous ?

En 2023 le cimetière a pris en charge 18 000 opérations funéraires. Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les familles et les opérateurs funéraires représente près de 3977 heures de travail.

Le temps passé par l'équipe administrative au service du public représente 1712 heures de travail.



### Les concessions et défunts au 31 décembre 2023

Le nombre total de concessions gérées par le Syndicat est de 10 549 (- 0,9 %) :

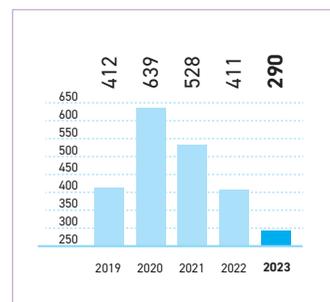
- 9 004 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux) ;
- 1 278 concessions cinéraires (columbariums, cavurnes, ruches) ;
- 267 concessions en terrain commun.

Le nombre de défunts inhumés est de 21 716 (21 393 en 2022 soit + 1,51 %).

Le cimetière est occupé à 73,44 % avec 14 351 emplacements au total dont 3812 emplacements libres (543 pleine-terre, 584 caveaux de famille, 1123 cases de columbarium, 1166 enfus, 91 caveaux syndicaux, 305 cinéraires ruches ou cavurnes). 83 % des enfus sont libres, 47 % des cases de columbarium ainsi que 9 % des emplacements pleine-terre.

### Nombre d'inhumations

290 inhumations ont eu lieu au sein du cimetière des Joncherolles pour l'année 2023. Le nombre d'inhumations a baissé de 29 % par rapport à 2022.





## Travaux réalisés en 2023

Dans la continuité du programme de travaux pluriannuels engagés en 2012, les travaux menés en 2023 ont porté sur la rénovation des voiries, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'aménagement complémentaire d'une nouvelle division pour les défunts de confession musulmane.

### Le chantier des divisions 3 à 14

Outre la rénovation des voiries, ces travaux ont permis de finaliser le remplacement des plantations et de réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Comme dans toutes les divisions, le traitement de l'eau a été réalisé grâce à des actions telles que l'ajout de terres de comblement, le choix des essences d'arbres et, la sélection des sépultures. L'axe central a été retravaillé et les noues ont été améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux en surface.

Par ailleurs un chemin pour les personnes à mobilité réduite a été créé du nord au sud et permet d'accéder à toutes les divisions en toute sécurité.

Ce chantier s'est terminé au premier trimestre de l'année 2023.



### Deuxième phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des cinq dernières rampes d'accès aux divisions en sursol.

Ce chantier débuté en 2023 s'est terminé en avril 2024 concluant ainsi la rénovation totale des rampes.



### Aménagement de divisions confessionnelles

Le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.

Depuis plus de vingt ans, le cimetière compte plusieurs divisions pour les défunts de confession juive et musulmane, à laquelle s'est ajoutée en 2016 une division pour les défunts de confession chrétienne orthodoxe.

La nouvelle division pour les défunts de confession musulmane créée début 2020 a été utilisée dans sa totalité durant la pandémie, entraînant la décision d'aménager une nouvelle division complémentaire de 250 emplacements qui doit ouvrir en début d'année 2025.



## DERNIERES MINUTES



### Le label « Architecture contemporaine remarquable »

Le cimetière des Joncherolles a obtenu le label « Architecture contemporaine remarquable ».

Ce label du Ministère de la Culture vient reconnaître et valoriser un intérêt architectural et technique, un caractère exemplaire ou innovant, une singularité ou une appartenance à un mouvement architectural reconnu.

Le cimetière des Joncherolles a été retenu comme possédant les qualités requises et a pu bénéficier de cette distinction.

Une plaque de création originale a été conçue par le Ministère de la Culture, issue du recyclage de matériaux plastiques en écho aux mille et une solutions que l'architecture expérimente. La plaque est visible à l'entrée du crématorium des Joncherolles.



190

jours par an d'entretien des espaces verts

2 fauches  
8 tontes  
8 passages de désherbage manuels  
8 passages de désherbage mécanique



**NOUVEAU**

[www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)

## Un nouveau site internet complet pour tout savoir sur le cimetière des Joncherolles

Le Syndicat intercommunal s'est doté d'un nouveau site internet pour vous donner un accès facile à toutes les informations et services du cimetière des Joncherolles, grâce à une organisation claire et simple.

> **Tout savoir** sur le Cimetière des Joncherolles

> **Toutes les recherches sur vos défunts** accessibles en 1 clic !



## Un accès direct vers les Téléservices

- 1 > Pour faciliter vos recherches sur vos défunts
- 2 > Pour préparer une visite au cimetière des Joncherolles
- 3 > Pour contacter les services du cimetière



**Flashez maintenant !**

**DÉCOUVREZ EN DÉTAIL LE NOUVEAU SITE INTERNET >>>**



Syndicat Intercommunal  
 du Cimetière des Joncherolles  
 95, rue Marcel-Sembaat  
 93430 Villetaneuse  
 Tél. : 01 49 71 20 90  
 Fax. : 01 42 35 92 83  
[www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)

Directeur de la publication : Dieunor Excellent, Président – Rédaction : Directrice du SIC – Crédits photos : Didier Fournet  
 Création : tempsréel – Imprimé en novembre 2024 par Arteprint by SB, labellisé Imprim'Vert et certifié ISO14001. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur des papiers issus de sources responsables.



Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au Syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2023.